

LOGNES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des articles L.2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de Lognes se réunira en séance publique ordinaire le 30 mars 2014, à 11 heures, à la Salle du Citoyen 17 rue du Suffrage Universel.

1. Installation du Conseil Municipal.
2. Élection du Maire.
3. Détermination du nombre des Maires-Adjoints.
4. Election des Maires-Adjoints.
5. Indemnités de fonction du Maire, des Maires-Adjoints, des Conseillers délégués et missionnés.
6. Compensation pour perte de revenu aux Conseillers Municipaux.
7. Délégations au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
8. Détermination du nombre des représentants et désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
9. Désignation des représentants du Conseil Municipal à la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)
10. Désignation des représentants du Conseil Municipal au Syndicat mixte pour l'Enlèvement et de Traitement des Résidus Ménagers (S.I.E.T.R.E.M.) de la Région de Lagny.

En Mairie, le 24 mars 2014

Michel RICART

Maire sortant de Lognes